

## CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le :

PREAVIS MUNICIPAL 2021-2026/ No. 43

Demande de crédit relative à la réhabilitation complète du jardin extérieur de l'UAPE Arc-en-Ciel (Ch. des oiseaux 2).

---

La Commission ad hoc composée de :

Mmes     Anne Beck  
             Anne Gaggio, présidente  
             Isabelle Renschler, rapporteuse  
             Susete Ulliel

MM.       Paul Brandsma  
             Paul Celeschi  
             David Rezé

s'est penchée, en date du 4 juin 2024, sur le Préavis municipal 2021-2026/ No. 43 concernant la demande de crédit relative à la réhabilitation complète du jardin extérieur de l'UAPE ARC-EN-CIEL (Ch. des oiseaux 2).

Lors de cette séance, Monsieur le Municipal Nicolas Walter a présenté les grandes lignes du projet et répondu aux questions de la commission, qui le remercie pour sa disponibilité et les informations fournies.

### INTRODUCTION

Depuis la création de l'UAPE en 2013, la majorité des espaces engazonnés n'ont pas résisté à l'usage intensif des enfants lors de leurs activités en extérieur. Le sol étant dès lors dépourvu de gazon, les alentours de l'UAPE se transforment en champ de boue lors de fortes précipitations. Plusieurs tentatives de réensemencement du gazon par zone ont été entreprises, malheureusement sans succès. La place de jeux actuelle date également de la transformation de l'ancienne Cure en 2013, et en cas de pluie, la place de jeux n'est plus praticable. Afin de remédier à ces nombreux problèmes, il est nécessaire de revoir l'intégralité des aménagements extérieurs. M. le Municipal a souligné l'intention de la Municipalité de garder le plus possible de surface perméable et de maintenir, voire augmenter, le nombre d'arbres présents dans le jardin.

Le choix des nouveaux jeux a été fait par la responsable de l'UAPE, son équipe et les enfants.

### DISCUSSION

La commission constate qu'il y a vraiment besoin d'intervenir pour améliorer l'état du jardin. Elle souhaite cependant exprimer quelques inquiétudes et notamment son scepticisme par rapport à la réussite de l'engazonnement. Vu que plusieurs tentatives infructueuses ont déjà eu lieu, elle souhaite souligner l'importance de l'entretien de ce dernier, afin que la situation ne revienne pas rapidement comme avant.

La question principale est de déterminer comment et par qui le gazon sera entretenu. Il est très important de l'arroser abondamment au début. Qui s'occupera de cet entretien, notamment pendant les semaines de fermeture de l'UAPE en été ?

Quand le gazon sera réensemencé il faudra absolument empêcher les enfants d'y aller pendant la période de croissance du gazon. La commission espère vivement que les éducateurs veilleront scrupuleusement à ce que cette règle soit respectée.

Certains membres de la commission déplorent le manque de vision du projet de départ, au moment de la création de l'UAPE. Ils pensent que la problématique des jeux extérieurs et de l'engazonnement aurait dû être mieux prévue en amont. Ainsi les dépenses actuelles auraient pu être évitées.

### Recommandations

La commission souhaite en outre exprimer les recommandations suivantes :

- Etablir le suivi de l'entretien du parc (jardin, jeux, terrains...etc.).
- Améliorer le respect des règles pour l'extérieur (installations, protection du bâtiment, etc.).
- Les jeux et poutres qui seront démontés et qui sont encore en bon état seront stockés par la commune afin qu'ils puissent être réutilisés ultérieurement, comme l'a précisé M. le Municipal.

### CONCLUSIONS

Considérant l'exposé ci-dessus, c'est à 6 voix pour et 1 abstention que la Commission ad hoc vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir adopter les conclusions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE**

vu le préavis 2021-2026/No. 43 de la Municipalité du 29 avril 2024

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Adopte le présent préavis et accorde à la Municipalité un crédit de Fr. 90'000-- pour réaliser les travaux de réhabilitation complète du jardin extérieur de l'UAPE Arc-en-Ciel ;
2. Autorise la Municipalité à imputer cette somme sur le compte 3684.503008 « Réhabilitation jardin extérieur UAPE Arc-en-Ciel » ;
3. Autorise la Municipalité à emprunter ce montant en francs suisses auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions les plus avantageuses ;

Au nom de la Commission ad hoc :

Rolle, le 6 juin 2024

La présidente

Anne Gaggio

La rapporteuse

Isabelle Renschler